

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 Mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-CA39-02

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à dix heures et vingt-sept minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Madame Maya CESARI, désignée par le Conseil d'administration,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Lorraine NATIVEL, Maya CESARI, Alain ABADIE

Représentant de Madame de Présidente de Région :

Mickael HA SUM

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Jean-Pierre CHABRIAT, Pascal PLANTE

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20250312-CA_39_02-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport 2025-CA39-02_Orientations Budgétaires 2025,

Après en avoir délibéré

ACTE

ARTICLE 1 : La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025. Ce débat a eu lieu sur la base du rapport précité.

ET AUTORISE

ARTICLE 2 : Le directeur à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Pour le Président de Réunion THD
Administratrice**

Maya CESARI





Réunion THD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2025

RAPPORT 2025-CA39-02

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation les orientations budgétaires 2025 de la régie Réunion THD.

Table des matières

I.	Préambule.....	3
II.	Prévisions 2025	4
II.1	La vie de la Régie	4
	Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	4
	Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement	5
	Évolutions prévisionnelles des investissements.....	11
II.2	L'Aménagement Numérique	12
	Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	12
	Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement	12
	Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement	14
	Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement.....	14
II.3	RéuNION – câble sous-marin	18
	Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	18
	Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement	18
	Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement	18

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

71_06-974-842430878-20250312-CA39_02_06_

Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement.....	19
II.4 Les missions et activités de Cybersécurité	19
Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	22
Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement.....	22
Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement	23
Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement.....	23
II.5 Le réseau Gazelle	24
Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	24
Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement.....	24
Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement	27
Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement.....	27
II.6 Le THD.....	29
Évolution prévisionnelle des recettes en fonctionnement.....	29
Évolution prévisionnelle des dépenses en fonctionnement.....	29
Évolution prévisionnelle des recettes d'investissement.....	30
Évolution prévisionnelles des dépenses d'investissement.....	30
III. PROPOSITION.....	32
Annexe 1 – Rapport sur la structure des effectifs et son évolution prévisionnelle	33
Annexe 2 – En cours de la dette.....	35
Annexe 3 – Rapport sur les marchés, consultations et contrats	36
Annexe 4 – Rapport sur les séances 2024 des organes délibérants	37

I. PREAMBULE

La régie Réunion THD est un établissement public créé par la Région Réunion en 2018 pour porter les projets d'aménagement numérique et exploiter les réseaux de télécommunications de la Collectivité.

Réunion THD gère :

- Le réseau très haut débit (THD) en fibres optiques jusqu'à l'abonné dans les communes délaissées par les opérateurs privés
- Le réseau régional de collecte Gazelle permettant d'interconnecter les communes de La Réunion via un réseau de fibres optiques sécurisé
- Les projets de développement numérique pour le compte de la collectivité incluant notamment :
 - L'observatoire sur la couverture numérique (fixe et mobile)
 - Le développement de projets pour des territoires connectés et durables (Internet des objets)
 - Le développement de la cybersécurité
 - Les études et travaux pour la résilience et la souveraineté du territoire (projet de câble sous-marin).

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire expose les activités prévues en 2025.

II. PREVISIONS 2025

II.1 LA VIE DE LA REGIE

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

AFFECTATION D'UNE PART DES RECETTES DU THD ET DE GAZELLE AUX MOYENS GENERAUX

Les recettes d'exploitation de Réunion THD sont principalement constituées des recettes liées à la commercialisation du réseau THD et du réseau Gazelle. Une partie de ces recettes sont affectées au fonctionnement des moyens généraux.

Les recettes commerciales en 2025 seront stables. Aucune contrainte sur les moyens généraux n'est envisagée.

PARTICIPATION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE AU BUDGET GENERAL

Les projets d'aménagement numérique contribuent au financement des moyens généraux au prorata du temps et des ressources allouées à la réalisation de ces missions, conformément à la convention DIDN/20191281.

Ces recettes sont dépendantes des sommes que la Région Réunion décidera d'allouer à Réunion THD pour le financement des projets d'aménagement numérique et donc de l'étendue de ces missions.

Ces budgets seront en augmentation du fait de la volonté de la Région Réunion d'étendre le périmètre des missions de Réunion THD (voir la partie relative à la mise en place d'un « centre de ressources cyber » dans la partie « Dépenses » pour les projets relatifs au développement numérique). Ces recettes viendront financer les dépenses nouvelles liées à ces activités.

Il convient de noter que les projets de développement numérique incluent la participation de Réunion THD au projet de création d'un nouveau câble sous-marin. Cette activité, menée à ressources constantes, ne devrait pas impacter le budget des moyens généraux. Cependant, le lancement de ce projet, prévu fin 2025, entraînera son isolation au sein de la Régie. En effet, financé par le projet lui-même, cette activité sera transformée en Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dès son lancement. Son fonctionnement ne sera alors plus financé par la Région.

PLACEMENT DE LA TRESORERIE

Fin 2024, une partie de la trésorerie, d'un montant de 8 millions d'euros, a été placée sur un compte à terme auprès de la DGFIP. La trésorerie continuera d'être placée et générera des revenus nouveaux par rapport à 2024.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

FRAIS DE STRUCTURE DE REUNION THD

Les dépenses de structure de Réunion THD seront en légère augmentation en 2025.

D'une part, les effectifs ont augmenté en cours d'année 2024. Les charges de personnels devront couvrir une année pleine.

D'autre part, 3 alternants ont été recrutés en 2024. Même si ces emplois sont aidés, ils contribueront à une hausse de la masses salariale.

Cette évolution impactera à la hausse les frais de structure.

En effet, les bureaux actuels ne permettent pas d'accueillir confortablement les 15 personnes qui constituent l'effectif. La régie déménagera donc en cours d'année dans des locaux plus grands. Outre l'augmentation de la surface, le loyer subira une augmentation du tarif au mètre carré, les nouveaux locaux ne bénéficiant pas, a priori, d'un loyer modéré subventionné comme ceux d'Emile Hugot. Une hausse de l'ordre de 140% est attendue sur le loyer.

Ce déménagement prévu en 2024, sera finalement effectif en milieu d'année 2025 (retard dans la mise à disposition du local par le bailleur).

Il sera également nécessaire d'acheter du matériel supplémentaire (bureaux, matériel informatique et téléphonique, logiciels).

En 2025, il conviendra également de renouveler le parc informatique (acquisitions à la création de la régie en 2019) ainsi que des serveurs.

COMMUNICATION

En 2025 l'effort de communication va porter sur :

- la fin de déploiement du Réseau d'Initiative Publique et le bilan de quatre années de travail pour alimenter en fibre optique les 25 000 foyers les plus éloignés du numérique ;
- la sensibilisation autour de la cybersécurité et la promotion des activités de CYBER RÉUNION
- Le repositionnement de la régie justifié par la diversification de ses activités sera de nouveau à l'ordre du jour de cette année ;
- ainsi que les travaux d'aménagement numérique qui n'ont pas encore vu le jour.

Le Réseau d'Initiative Publique

Avec l'ouverture à la commercialisation des lignes de la tranche ferme mais également de la tranche optionnelle des Makes, de Bellevue et de Petit Serré, en fin d'année dernière, une séquence de communication est envisagée pour **marquer la fin des grands travaux du RIP**. Cette séquence sera l'occasion de valoriser le travail réalisé sur l'ensemble des sites depuis la création de Réunion THD, avec la possibilité de réaliser une exposition photo [février/mars], accompagnant la remise des livrets photos.

Le RIP devait également figurer dans le **bilan de mi-mandat** de la présidente de région [janvier]

Les armoires de rue [PM] ayant subies des dégradations, seront recouverts avec un habillage selon le procédé testé en 2023, permettant d'intégrer les infrastructures à leur environnement.

Le travail **relationnel** avec les mairies dans le cadre de la vie du réseau sera poursuivi.

Le changement de dénomination sociale de la régie

Comme indiqué dans le bilan 2024, les réflexions menées sur le changement de nom de Réunion THD a finalement été tranché par le cabinet de la présidente de Région, en faveur de : **La Réunion Connectée**.

Des éléments de clarification, quant aux contraintes graphiques qui pourraient être imposées, sont attendus afin de relancer les étapes de mises en œuvre graphiques, digitales, administratives et juridiques.

Ce changement de nom nécessitera de réaliser des supports de présentation, ainsi que la fabrication de nouveaux supports de communication :

- **Film présentation**
- **Livret présentation**
- **Basculement des canaux en ligne à prévoir** : réseau sociaux, YouTube...
- **Refonte du site internet** : intégration des nouvelles missions....
- **Fabrication** : de l'ensemble des supports d'information et de communication (papeterie, PLV, enseigne,)
- **Ligne de goodies** : pour les différentes activités
- **Médiatisation presse**
- **Mise en place d'un rapport d'activité annuel**

Echéance : deuxième semestre 2025

CYBER RÉUNION : sensibilisation et promotion des services

La nouvelle marque ayant été lancée en toute fin d'année 2024, le travail de sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité et de promotion des services va réellement commencer en 2025.

Les axes de travail seront les suivants :

- ❖ **Continuer à faire connaître la marque_ NOTORIETE**
- ❖ **Faire prendre conscience du risque _ SENSIBILISATION**
- ❖ **Modifier les comportements_ PREVENTION**
- ❖ **Impliquer l'écosystème local_ FEDERER les RELAIS D'OPINION**

Les prises de parole porteront sur la sensibilisation ainsi que la prévention en matière de cybersécurité, la valorisation du Centre de Ressources en Cybersécurité et du Pôle Européen d'Innovation Numérique en Cybersécurité (EDIH – European Digital Innovation Hub).

Avec pour objectifs :

- d'opérer une prise de conscience du risque cyber auprès de nos publics cibles, afin de favoriser un passage à l'action pour une mise en place de la sécurisation des systèmes d'information, des TPE/PME, ETI, organismes publics et associations.
- et de fédérer l'écosystème local autour de cet enjeu.

La poursuite de l'investissement dans les médias sera nécessaire afin de construire la notoriété et de faire connaître le service réactif et proactif de réponse à incident cyber du centre de ressources en cybersécurité.

Une montée en puissance progressive sur l'année mixant campagne de communication, production de contenus digitaux, et séquences hors média à la rencontre des bénéficiaires, doit permettre de faire vivre la marque de cybersécurité régionale comme acteur référent en matière de cybersécurité.

Les moyens développés seront les suivants :

- **Faire vivre le site internet et les réseaux sociaux (LinkedIn)**
Qui présente les missions et activités du centre de ressources en cybersécurité et promulgue les messages de sensibilisation sera à concevoir, grâce à des contenus attractifs :
 - ✓ Tutoriels didactiques
 - ✓ Témoignages d'expert et/ou de chefs d'entreprises (vidéos)
 - ✓ Conseils
 - ✓ Fiches pratiques

- ✓ Articles de blog
- **Réaliser des newsletters mensuelles**
 - ✓ Information sur l'actualité cyber de La Réunion, les fraudes et/ou menaces en cours, les messages d'information et de prévention.
- **Renouveler la campagne de lancement**

La campagne conçue en 2024 pour le lancement doit être répétées sur l'année pour travailler la notoriété de la marque et faire connaître le Centre de réponses aux incidents de cybersécurité, avec un message directement adressé à notre cœur de cible : TPT/PME.

 - ✓ Campagne mass média multicanal (TV, presse et digital)



- **Une présence dans les médias selon l'actualité**
 - ✓ Parrainage et/ou Presse spécialisée, type « Le conseil du mois ».
 - ✓ En relations presse pour illustrer l'actualité de la marque, véhiculer des messages de préventions, etc.
- **Une action spécifique durant le mois européen de la cybersécurité**

Le mois d'octobre est le mois européen de la cybersécurité avec la 13^e édition de la campagne annuelle de l'Union Européen (UE) et des Etats membres consacrée à la promotion de la cybersécurité auprès des citoyens et des organisations de l'UE et à la fourniture d'informations actualisées sur la sécurité en ligne grâce à la sensibilisation et au partage des bonnes pratiques. Des activations locales seront réalisées.

 - **Des rencontres sectorielles à l'initiative de CYBER RÉUNION**

CYBER RÉUNION ira à la rencontre des acteurs économiques, publics et associatifs de l'île afin de sensibiliser à la prise de conscience du risque cyber et aux actions de prévention à mettre en œuvre, sur des formats adaptés à nos publics bénéficiaires.
 - **L'émission d'un rapport semestriel sur l'état de la menace dans la zone.**
 - **Goodies :** Sélection de goodies permettant d'inscrire la marque dans le quotidien de nos publics cibles.
 - **La présence de CYBER RÉUNION au FIC, Forum In cyber, sous pavillon La Réunion, regroupant des acteurs de la cybersécurité réunionnaise.**

L'Internet des Objets Connectés

Deux projets « pilote » sont à l'étude.

Ces projets pourront faire l'objet de séquence de communication pour en favoriser l'adoption, en coordination avec les intercommunalités.

- **Deux séquences de communication, en mutualisation avec chacune des deux intercommunalités**
- **Contenus vidéo + photos**
- **Kakémonos et flyers**
- **Site internet éphémère au lancement**

Câbles sous-marins

Le projet¹ démarrera effectivement à compter de l'accord de la subvention de l'Europe attendu au 2^{ème} semestre 2025 pour une attribution au dernier trimestre. Il est envisageable de réaliser un temps de communication institutionnelle, et des contenus permettant d'illustrer les principales étapes des travaux.

- **Un temps de communication « institutionnelle »**
Objectif : annoncer le projet : à l'attribution et/ou au démarrage effectif
 - ✓ Via une séquence de communication et des relations presse
- **Prises de vue photo et/ou vidéo à envisager pour couvrir les séquences ET possibilité de visite presse**
 - ✓ Démarrage du câble depuis La Réunion
 - ✓ Usine de fabrication du câble
 - ✓ Travail avec les opérateurs

Zones blanches de la couverture mobile

Afin d'éviter les zones blanches de couverture mobile, notamment lors des interventions du PGHM, dans les zones escarpées et non accessibles, deux nouveaux sites d'antenne relais seront installés : l'un à Takamaka et le second au col des bœufs, permettant notamment d'amener le triple Play via la 5G à Mafate.

Une opération qui peut faire l'objet :

- **Un temps de communication**, en mutualisation avec les opérateurs, à l'inauguration des sites.
- **Prises de vue photo et/ou vidéo** à l'installation des antennes

Marché de communication

Le marché de communication MA20240052 arrive à échéance le 21 juillet 2025. Il devrait être renouvelé pour une durée d'un an. A l'issue de la consolidation du budget 2025, et selon les opérations qui seront réalisées, Réunion THD se réserve la possibilité de d'augmenter le maximum de commandes, ou bien en cas de nécessité de relancer un nouveau marché doté d'un maximum de commande plus élevé.

PERSONNELS

Sept recrutements ont été effectués en 2024 :

- Un Directeur adjoint en charge du pôle cybersécurité ;
- Deux chefs de projets cybersécurité ;
- Un responsable administratif et des relations avec les collectivités ;
- Trois alternants.

L'effectif de Réunion THD est passé ainsi de 8 à 15 agents, ce qui impactera à la hausse le budget affecté aux coûts de personnels.

La régie étudiera la possibilité de recruter un technicien pour renforcer l'équipe du pôle projets.

FORMATION CONTINUE

Un effort particulier sera fait en formation du personnel notamment sur les bases des marchés publics. Des formations spécifiques seront organisées afin d'accompagner la montée en compétence des agents du pôle cybersécurité.

¹ Voir chapitre consacré aux câbles sous-marins du chapitre II.3
2025-CA39-02

FRAIS DE DEPLACEMENT

Pour l'Aménagement Numérique, la réalisation d'un nouveau câble sous-marin RéuNION impliquera des déplacements réguliers, à minima tous les 3 mois, vers la métropole, afin d'échanger sur place avec les opérateurs télécom, partenaire de ce projet et également les différents prestataires du projet. Des déplacements supplémentaires, suivant le déroulement du projet, seront à prévoir, en métropole afin, par exemple, de valider certains points concernant sur place la fabrication du câble optique. Il n'est pas à exclure des déplacements vers l'Afrique du Sud, pays du point d'atterrissage de l'autre extrémité du câble.

S'agissant des mission et activités de cybersécurité, trois événements majeurs constituent des rendez-vous annuels incontournables auxquels Réunion THD se devra d'être représenté :

- Le **sommet annuel du réseau des pôles européens d'innovation numérique** (EDIH Network Annual Summit) organisé par la Commission Européenne et qui se déroule sur deux jours à Bruxelles. La dernière édition s'est déroulée les 26 et 27 novembre 2024. Cet événement réunit les représentants des EDIH, les décideurs et les experts de la transformation numérique pour réseauter et échanger des connaissances et les meilleures pratiques sur la façon la plus optimale d'aider les TPE et les PME à atteindre leurs objectifs en matière de digitalisation.
- La **semaine européenne de la cybersécurité** est organisée par le pôle d'excellence cyber de la Région Bretagne. Elle se déroule à Rennes et sa 10^{ème} édition se tiendra mi-novembre 2025. Cet événement se positionne comme le forum européen de l'autonomie stratégique en cybersécurité et cyberdéfense.
- Le forum INCYBER (ex-Forum International de la Cybersécurité) organisée par la gendarmerie nationale et opéré par la société FORWARD GROUP. Sa singularité est de rassembler tout l'écosystème de la cybersécurité et du « numérique de confiance » : clients finaux, offreurs de services, éditeurs de solutions, consultants, forces de l'ordre et agences étatiques, écoles et universités...

Sa mission consiste à répondre à une double urgence :

- Faire face aux défis opérationnels de la cybersécurité ;
- Contribuer à la construction d'un futur numérique conforme aux valeurs et aux intérêts européens.

En collaboration étroite avec La Réunion Développement (anciennement NEXA), nous organiserons un pavillon réunionnais lors du Forum InCyber 2025, qui se tiendra du 1er au 3 avril 2025 à Lille Grand Palais. Ce pavillon accueillera six entreprises réunionnaises spécialisées en cybersécurité, mettant en avant l'expertise locale dans ce domaine.

Grâce au dispositif FEDER 1.3.13 volet 2, activé par La Réunion Développement, les entreprises privées participantes bénéficieront d'une prise en charge de 50 % des frais de transport, d'hébergement et de stand. De plus, elles n'auront pas à gérer l'élaboration administrative de la demande de subvention, cette démarche étant entièrement prise en charge par La Réunion Développement, leur permettant ainsi de se concentrer pleinement sur leur participation et leur visibilité lors de cet événement d'envergure.

À cette occasion, une table ronde dédiée à la cybersécurité dans les Outre-mer sera organisée. Elle permettra de mettre en lumière les enjeux spécifiques des territoires ultramarins en matière de sécurité numérique et de partager les initiatives structurantes en cours. Nous y présenterons l'avancement de nos travaux, notamment le déploiement de la marque régionale Cyber Réunion, le renforcement des capacités locales et les synergies développées avec l'écosystème national et européen.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif d'insertion de CYBER REUNION dans son environnement et du développement de la coopération régionale associée, nous avons initialement envisagé en 2024 un déplacement à Mayotte ainsi qu'un déplacement sur l'île Maurice à la rencontre des partenaires identifiés. Cependant, notre priorité ayant été donnée au déploiement de CYBER REUNION et à la structuration de ses premières actions, nous prévoyons désormais de réaliser ces déplacements en 2025.

En collaboration avec la Région Réunion, nous serons mobilisés dans le cadre du programme **Digital Islands** d'Interreg Europe, qui favorise les échanges entre territoires insulaires sur la transformation numérique et la cybersécurité.

À ce titre, nous participerons à un ou deux déplacements financés par le programme, afin de partager notre expertise en cybersécurité, notamment sur la mise en place du CSIRT régional, l'approche proactive en cybersécurité et le pôle européen d'innovation.

Cette participation renforcera la visibilité des initiatives réunionnaises et facilitera les échanges avec d'autres îles confrontées à des défis similaires.

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Dans le cadre du développement des activités de cybersécurité, nous nous rapprocherons du CNFPT pour faire avancer le projet de Club des RSSI des collectivités territoriales. Ce travail s'inscrit dans le déploiement de la solution Board Of Cyber, mise à disposition des collectivités pour les accompagner dans la structuration et le pilotage de leur cybersécurité.

Par ailleurs, l'édition 2024 du SECNUMECO à La Réunion a rencontré un véritable succès, renforçant la dynamique locale autour des enjeux de sécurité économique et numérique. Forts de cette première édition réussie, nous serons étroitement associés à l'organisation de la prochaine édition aux côtés des services de l'État, afin de pérenniser cet événement structurant pour l'écosystème réunionnais.

Enfin, bien que le lancement des activités ait pris un retard par rapport aux prévisions initiales, nous avons déjà engagé des échanges avec les EPCI pour organiser des journées cybersécurité dans chaque microrégion. Ces événements, prévus pour 2025, permettront de proposer des conférences le matin et des temps d'échanges entre offreurs et utilisateurs l'après-midi, favorisant ainsi une approche de proximité essentielle à la montée en maturité des acteurs locaux.

INFOGERANCE

Le marché d'infogérance attribué en novembre 2022 étant arrivé à son terme, un nouveau marché devra être lancé en 2025.

Dans une logique d'exemplarité, et compte tenu du portage de l'activité Cyber Réunion, la structure Réunion THD renforcera son niveau de protection cyber. Le déploiement technique de Cyber Réunion a permis la mise en œuvre de plusieurs mesures de sécurité avancées, parmi lesquelles l'authentification forte, les accès conditionnels, la gestion des périphériques portables et la sécurisation des usages professionnels. Ces dispositifs seront progressivement répliqués sur l'infrastructure informatique de Réunion THD.

L'ensemble de l'architecture informatique sera ainsi repensé afin de réduire au maximum l'exposition aux risques cyber, d'accroître la résilience face aux attaques et de renforcer nos capacités de reprise d'activité en cas d'incident.

AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Les amortissements des biens de la régie ont démarré en 2021 sur une base relativement faible, compte tenu du niveau modéré des investissements de la structure.

Réunion THD a réalisé des investissements importants entre 2021 et 2024. Ces investissements impacteront à la hausse les amortissements à effectuer en 2025.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Réunion THD dégage des excédents en section de fonctionnement depuis 2021. Le résultat d'exploitation positif pourrait rendre la structure redevable d'un impôt sur les sociétés (IS).

Accompagnés par un cabinet d'avocats fiscalistes la régie considère qu'elle peut bénéficier d'une exonération de l'impôt sur les sociétés.

Ainsi, les déclarations fiscales pour les exercices 2021 et suivants comportent une mention expresse indiquant que nous considérons que notre activité constitue un service collectif indispensable, justifiant cette exonération.

En l'absence d'une validation explicite de l'administration fiscale sur cette position, une provision de 689 000 euros a été effectuée en 2021.

En l'état actuel du dossier, il n'y a pas lieu de prévoir de provision supplémentaire, ni de budget pour l'impôt sur les sociétés.

EMPRUNTS ET FRAIS FINANCIERS

Réunion THD sollicitera de nouvelles tranches de prêt à taux 0 de la Région pour équilibrer son budget d'investissement.

Ces nouvelles tranches couvriront le financement des premières dépenses du projet de câble sous-marin ReuNION.

Aucun emprunt bancaire n'est envisagé.

Toutefois, l'emprunt souscrit en 2024 génèrera des frais financiers.

AMO JURIDIQUE

Afin de continuer à sécuriser le fonctionnement de la régie, une AMO juridique a été recrutée en 2024. Ce poste devrait peu évoluer en 2025.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES INVESTISSEMENTS

Les moyens généraux ne génèrent pas de recettes. Ils sont financés par les recettes d'exploitation des réseaux de communication ainsi que par une contribution des projets de développement numérique et de cybersécurité. Les dépenses d'investissement seront limitées aux travaux nécessaires à l'aménagement de nouveaux locaux et à l'achat de matériels pour la nouvelle activité relative à la cybersécurité.

TABLEAU DE SYNTHESE	
RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	Fonctionnement
Recettes d'exploitation Contribution des projets d'aménagement numérique aux moyens généraux (incluant la cybersécurité) Intérêts générés par le placement de la trésorerie	Frais de structure Frais de personnel Frais de communication
Investissement	Investissement
Emprunt à taux 0 à la Région	Matériel informatique et/ou logiciels Matériels de téléphonie fixe et mobile Petits matériels Aménagement de nouveaux locaux

II.2 L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

Les recettes de l'« Aménagement Numérique » sont enregistrées en section d'investissement de la régie, selon la nomenclature comptable M4. L'activité de l'« Aménagement Numérique » au sein de la Régie Réunion THD s'inscrit dans le cadre du désenclavement numérique en exécutant les commandes de La Région.

Ces recettes proviennent entièrement des fonds de la collectivité. Cette activité est financièrement séparée des autres activités de La Régie Réunion THD. En cas d'excédent, les fonds sont réinvestis dans cette activité.

Une activité plus intense et la concrétisation de certains projets en 2025 demanderont une augmentation des recettes de l'Aménagement Numérique.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement des projets d'aménagement numérique seront refacturés à l'euro près à la Région Réunion.

ARRET DU SERVICE WiRUN

Ce projet et les marchés associés se sont achevés en 2024.

LES ZONES BLANCHES

L'île de La Réunion bénéficie d'une bonne couverture radio mobile, mais le relief accidenté de l'île entraîne la persistance de zones non couvertes, communément appelées « zones blanches ». Ces zones, principalement situées à l'intérieur de l'île, peuvent causer des difficultés pour alerter les secours, avec des conséquences potentiellement graves.

La présence de ces zones blanches est particulièrement problématique dans les régions sous la juridiction du Parc National et de l'Office National des Forêts (ONF), où des contraintes environnementales strictes sont imposées pour préserver l'environnement.

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse) a imposé aux opérateurs l'obligation de mettre en place une couverture suffisante pour combler ces zones blanches. Cependant, les efforts pour améliorer la couverture dans ces zones sont compliqués par les contraintes environnementales en vigueur.

Pour tenir compte des contraintes environnementales imposées par le Parc National et l'Office National des Forêts (ONF), l'ARCEP a conditionné les obligations des opérateurs à l'obtention des autorisations administratives nécessaires et à l'accès à des infrastructures minimales, incluant :

- Un emplacement viabilisé et des locaux d'hébergement ;
- Une alimentation en énergie.

Afin de répondre aux contraintes identifiées et de prendre en compte les besoins de tous les opérateurs de télécommunications mobiles à La Réunion, la Régie Réunion THD a proposé une nouvelle approche basée sur la mutualisation de la gestion du projet et des infrastructures nécessaires à l'implantation de nouveaux sites. Ainsi, Réunion THD mettra à disposition pour chacun de ces sites :

- Les emplacements viabilisés ;

- Les locaux d'hébergement ;
- L'alimentation en énergie ;
- Le support (pylône, mât) adapté ;
- Les antennes radio.

Bien que des avancées aient été réalisées, notamment concernant l'étude de localisation des futurs sites avec le soutien de l'ONF, du Parc National et des opérateurs mobiles, la priorité a été accordée au projet RéuNION, mettant en pause ce projet en 2024. La reprise de ce projet étant programmé dès le deuxième trimestre 2025, par conséquent, les coûts liés au recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la construction des sites prévus en 2024 sont reportés à 2025.

Notre objectif étant de lancer les travaux d'au moins un de ces sites, en particulier celui de Takamaka, les coûts de ce lancement seront également intégrés au budget de l'Aménagement Numérique en 2025.

TRANSFERT DE GESTION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES A COURANT FAIBLE DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

La mission confiée par la Région à la Régie Réunion THD comporte la gestion de l'ensemble des infrastructures numériques de la collectivité territoriale.

Or une partie des fourreaux déployés par la Collectivité le long des routes nationales sont exploités directement par la DEER (Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route).

Dans un souci de cohérence de gestion, des discussions ont été entamées avec la DEER pour transférer la gestion de ces fourreaux de la DEER vers Réunion THD.

Le départ du chef de projet affecté et la charge des agents de Réunion THD ont retardé la mise en œuvre de ce projet. Il est proposé de reprendre en 2025 les discussions avec la direction des routes de la Région.

Le suivi de ce projet ainsi que son coût seront pris en charge par l'aménagement numérique jusqu'à la signature d'une convention avec la Région. Après cette signature, ces fourreaux auront vocation à intégrer le patrimoine du réseau Gazelle et passera donc hors périmètre de l'aménagement numérique.

Ce projet, n'ayant connu aucune évolution en 2024, est intégralement reporté à 2025.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

FINANCEMENTS APPORTES PAR LA REGION REUNION

Les coûts d'investissement pour les projets d'aménagement numérique seront facturés à l'euro près à la Région Réunion. En conséquence, la Région Réunion apportera à Réunion THD les crédits nécessaires pour les projets qui lui sont confiés.

En 2025, nos besoins en investissement augmenteront en raison de la poursuite des projets non terminés en 2024 et de l'acquisition de nouvelles infrastructures en 2025. Il est important de souligner que les crédits non utilisés des années précédentes seront mobilisés en 2025.

PROJET REUNION – CABLE SOUS-MARIN

Réunion THD assure la maîtrise d'ouvrage du projet ReuNION, projet de déploiement d'un nouveau câble sous-marin pour le territoire. Conformément aux pratiques du secteur, un consortium a été constitué, regroupant les opérateurs investisseurs, chacun participant à parts égales. Réunion THD est membre de ce consortium et contribue également au financement du projet.

Un budget a été établi en 2023 et en 2024, avec l'accord de tous les membres du consortium, pour couvrir les dépenses de fonctionnement, notamment la location de salles (en métropole et à La Réunion) et le recours à des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

En tant que maître d'ouvrage, Réunion THD a financé les réunions en présentiel (location de salles) et la sélection des AMO. Une convention a été signée, stipulant que Réunion THD avancerait les frais, lesquels seraient ensuite remboursés à parts égales par chaque membre du consortium.

Le remboursement de ces frais, prévu en 2025, sera intégré aux revenus de l'Aménagement Numérique en 2025.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

La Régie Réunion THD, mandatée par la Région pour gérer l'ensemble des infrastructures numériques du territoire, réalise des investissements visant à atteindre l'objectif régional de désenclavement numérique.

Les divers projets et études relatifs à l'IoT, à la 5G et aux câbles sous-marins ont un impact direct sur les dépenses d'investissement de la Régie.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR INTERNET DES OBJETS – RESEAUX BAS DEBIT

Le plan d'action pour l'Internet des Objets (IoT) a été finalisé en octobre 2021. En 2022, nous avons lancé un appel pour connaître l'état des réseaux IoT à La Réunion et les projets des opérateurs pour les trois prochaines années.

L'analyse des réponses a révélé deux problèmes :

- La couverture des réseaux IoT à l'intérieur des bâtiments est insuffisante.
- Les entreprises privées ne prévoient pas d'améliorer cette couverture dans les trois ans à venir.

Dès 2023, il a été décidé d'agir en faisant appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) expert pour nous apporter son support sur deux points essentiels :

- Encourager les administrations publiques à utiliser les solutions IoT.
- Mettre en place un réseau IoT avec une bonne couverture à l'intérieur des bâtiments sur toute l'île.

Stimulation de la demande IOT par la mise en place de démonstrateurs

Le schéma directeur IOT pour l'Internet des Objets (IoT) a révélé un manque d'intérêt des collectivités et des entreprises. Pour y remédier, nous avons envisagé la mise en place des démonstrations concrètes. L'objectif est de montrer les avantages financiers et les améliorations des services publics grâce à l'IoT.

Dès 2023, nous projetons d'installer trois démonstrateurs avec trois collectivités. Cela permettra de mieux faire connaître l'IoT et ses possibilités. L'objectif est de susciter l'intérêt des acteurs publics et privés (industries, PME, agriculture...) et, en finalité, de leur proposer des solutions IoT simples et adaptées à leurs besoins. Un AMO expert nous accompagnera pour la mise en place de ces démonstrateurs.

Pour répondre aux besoins en Internet des Objets (IoT) des acteurs publics et privés à La Réunion, un réseau bas débit de qualité, couvrant toute l'île et fonctionnant à l'intérieur des bâtiments, est indispensable.

Un appel a été lancé pour évaluer l'état des réseaux existants. Les résultats ont révélé deux problèmes majeurs :

- La couverture à l'intérieur des bâtiments est insuffisante.
- Les entreprises privées ne prévoient pas d'améliorer cette situation dans les trois ans à venir.

Dès 2023, il était nécessaire d'examiner les différentes options d'intervention publique pour compléter la couverture réseau offerte par les acteurs économiques. Une étude sera menée par un AMO pour identifier les modalités d'intervention possibles de la Région afin de combler cette lacune, et pour détailler le mode opératoire de chaque option. Les dépenses liées à cette assistance seront, tout comme l'acquisition future d'infrastructures réseau, imputées au budget d'investissement de l'Aménagement Numérique.

Bien que nous ayons progressé cette année dans l'identification de nouveaux partenaires potentiels pour les démonstrateurs IoT, la priorité accordée au projet RéuNION a mis en suspens toute action sur ce projet en 2024. La reprise est prévue dès le deuxième trimestre de cette année, les coûts liés au déploiement des trois démonstrateurs IoT et du réseau bas débit, initialement prévus pour 2024, seront reportés à 2025.

ETUDE DES OPPORTUNITES DE L'ARRIVEE DE LA 5G A LA REUNION

Déploiement de la 5G à La Réunion : un déploiement progressif

L'arrivée de la 5G à La Réunion, avec les licences attribuées à Orange, SRR, Telco OI et ZEOP, marque une étape importante malgré le développement des réseaux existants. Débuté en juin 2022, le déploiement visait une couverture régionale similaire à la 4G d'ici fin 2024. La migration vers la 5G Stand Alone (SA)², offrant des débits supérieurs, est prévue entre 2025 et 2028.

Adoption et perception de la 5G : des défis à surmonter

L'adoption de la 5G à La Réunion est freinée par des offres perçues comme onéreuses et surtout un manque de fonctionnalités distinctives par rapport à la 4G. La 5G est principalement vue comme une évolution de la 4G, un constat partagé avec la métropole.

Cas d'usage de la 5G : un potentiel à explorer

La 5G est envisagée comme un moteur d'innovation pour les entreprises. À La Réunion, l'initiative du 5G Lab d'Orange Réunion vise à promouvoir ses fonctionnalités. Un cas d'usage prometteur a été observé lors du Grand Raid, démontrant la capacité de la 5G à simplifier les transmissions audiovisuelles.

Potentiel de la 5G à La Réunion : des opportunités à saisir

² Stand Alone (SA) : La 5G actuellement déployée est la 5G Non Stand Alone (NSA), qui nécessite la présence de la 4G. La future 5G Stand Alone (SA), indépendante de la 4G, offrira des débits supérieurs et une latence réduite.

La 5G offre des débits accrus, notamment pour les usages vidéo. Cependant, la méconnaissance de ses apports au-delà de la 4G améliorée et la faible maturité numérique des acteurs économiques locaux limitent son adoption.

5G et emploi : un impact indirect

L'arrivée de la 5G n'entraîne pas de création d'emplois directe, mais requiert une mise à jour des compétences. L'impact se fera sentir dans les secteurs du traitement de données, de la programmation et du conseil.

Impacts sanitaires : pas de risques avérés

Les études n'indiquent pas de risques sanitaires liés aux déploiements actuels de la 5G, qui respectent les normes en vigueur.

Impacts énergétiques : une efficacité progressive

La 5G devrait améliorer l'efficacité énergétique à long terme, malgré une possible augmentation de la consommation à court terme due à la coexistence des réseaux des générations précédentes.

Impacts environnementaux : un défi majeur

La gestion des déchets électroniques, notamment les smartphones, représente un enjeu environnemental crucial à La Réunion.

Stratégie régionale : un accompagnement nécessaire

Une stratégie régionale est proposée, elle est articulée autour de huit actions :

1. Observatoire du déploiement
2. 5G à Mafate
3. Centre de ressources 5G
4. Sensibilisation
5. Soutien aux cas d'usages
6. Information sanitaire
7. Recyclage des terminaux
8. Maîtrise des usages

Compte tenu des ressources disponibles, les actions de réunion THD se concentreront en 2025 sur la mise en place d'un centre de ressources. Initialement prévu pour 2024, il est reporté à 2025.

ETUDE DE L'INTERCONNEXION DE LA REUNION PAR CABLES SOUS-MARINS

La Réunion est historiquement raccordée par les câbles SAFE et LION, complétés par SAT-3/WASC et LION2. Plus récemment, le câble METISS a été déployé en prévision de l'obsolescence de SAFE.

Nécessité d'une redondance accrue

Une étude a été menée par Réunion THD pour évaluer l'adéquation des câbles existants aux besoins du territoire. **Les câbles sous-marins constituent un enjeu stratégique pour le développement et le désenclavement de l'île**, étant les seuls canaux de communication (à l'exception du satellite) du territoire vers le reste du monde.

Les entretiens avec les opérateurs ont souligné l'impératif d'avoir au moins trois câbles pour assurer la redondance de l'accès numérique international. Sans cette redondance, La Réunion risquerait un isolement numérique.

Évolution du trafic et limites des infrastructures actuelles

Le trafic a augmenté de 15% par an depuis 2017. Les câbles actuels ne suffiront pas à garantir la redondance en cas de panne de METISS. Le trafic total dépassera la capacité des câbles SAFE et LION/LION2 réunis dès 2023.

En effet, dès 2023, le trafic total sera supérieur à 1 Tbit/s. Celui-ci évoluera et dépassera le seuil critique fixé par la capacité max des câbles SAFE et LION/LION2 réunis, estimée à 1,28 Tbit/s.

Un nouveau facteur aggravant vient accentuer cette absence de redondance au fil du temps. Il faut désormais un délai de trois à cinq ans pour le déploiement et la mise en exploitation effective d'un nouveau câble sous-marin.

Projet RéuNION : une réponse stratégique

Compte tenu de l'augmentation du trafic et des délais de déploiement d'un nouveau câble, la Région a initié le projet RéuNION, un nouveau câble reliant l'Afrique du Sud à Singapour via La Réunion. Une étude a été réalisée par un expert pour définir les scénarios de déploiement.

Ce projet est nommé **RéuNION**, pour **Réunion New Indian Ocean Network**.

Financement et partenariats

La Région a sollicité des financements européens via le programme Connecting Europe Facility (CEF), qui offre des subventions avantageuses pour les RUP. Le projet sera réalisé en partenariat avec les opérateurs télécoms, avec le soutien d'un AMO expert en câble sous-marin, en particulier dans la zone océan indien.

Suite à l'échec d'accord de subvention à l'appel à projet 3 de la CEF, La Région et ses partenaires constitués en consortium a décidé de présenter une nouvelle candidature à l'appel à projet suivant. Le budget non équilibré ayant été une cause du refus, La Région a fait appel au fond FEDER afin de compléter l'apport financier demandé à la CEF.

Malgré le refus de subvention de ce projet en 2024 par la CEF, la gestion de ce projet a engendré des frais. La location de salle ainsi que l'appel à des AMO, notamment pour le support et dépôt de notre dossier de candidature, ainsi que la rédaction de ce dossier, a engendré des coûts en 2024. Une convention a été mise en place suite à la mise en place du consortium. Composé par les opérateurs investisseurs dans ce projet dont fait partie Réunion THD, il a été convenu la prise en charge initiale de ces frais par Réunion THD puis un remboursement à part égale de ces frais par chaque membre de ce consortium. Cette prise en charge initiale sera à intégrer dans le budget de l'Aménagement numérique en 2025.

TABLEAU DE SYNTHESE	
RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	Fonctionnement
Financement apporté par La Région Réunion	Le traitement des zones blanches Le transfert des fourreaux Mise en œuvre étude câbles sous-marins
Investissement	Investissement
Financement apporté par La Région Réunion Mise en œuvre étude câbles sous-marins	Mise en œuvre schéma directeur IOT Mise en œuvre étude des opportunités de l'arrivée de la 5G Mise en œuvre étude câbles sous-marins

II.3 REUNION – CABLE SOUS-MARIN

Le projet de câble sous-marin a été géré jusqu'à présent au sein des projets de développement numérique financés par la Région Réunion.

Dès lors que le projet obtiendra un financement CEF, prévu en novembre 2025, nous considérons qu'il devra s'autofinancer et qu'il doit intégrer le Service Public Industriel et Commercial.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

Le projet ne génère pas de recette de fonctionnement.

Réunion THD assumera le financement des dépenses de fonctionnement du projet sur ses fonds propres.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

CONTRIBUTION DU CONSORTIUM AU FONCTIONNEMENT DU PROJET

Des frais seront à envisager tout au long du fonctionnement du projet. Cela comprend l'organisation des réunions, les déplacements (métropole, Réunion, Afrique du Sud ou autres), les prestataires tels pour l'accompagnement de la gestion de la partie financière avec la Commission Européenne par exemple. Ces frais seront à la charge, à part égale, du consortium.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU CABLE REUNION

Le câble sera en service qu'en 2028, aucune dépense pour l'exploitation et la maintenance de ce câble est prévue en 2025.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

AVANCE CEF

La Commission Européenne versera entre 30 et 50% du montant total du projet 30 jours après la signature du Great Agreement (GA) prévu en octobre 2025. Ce montant sera connu lors de cette signature.

Chaque partenaire percevra une quote-part de cette subvention.

PRET A TAUX 0 DE LA REGION REUNION - AVANCE FEDER

Afin de garantir la trésorerie nécessaire au lancement du projet, Réunion THD étudie la possibilité d'obtenir une avance sur les fonds FEDER dans les plus brefs délais. Cette possibilité n'étant pas garantie, la sollicitation d'un prêt à taux 0 à la Région Réunion sera prévue. Le montant de cette avance ou de ce prêt s'élèvera à 1,5 million d'euros. Ce montant sera intégré dans les recettes d'investissement du projet RéuNION.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

VERSEMENT DE L'ACOMPTE A ASN POUR LE LANCEMENT DU PROJET (CONTRACT TO FORCE)

Pour le lancement, ASN peut demander jusqu'à 30% du montant de sa prestation concernant le projet, soit un montant de 24 millions d'euros. Ce montant reste un montant maximal et fera l'objet d'une négociation entre ASN et le consortium.

Réunion THD versera sa quote-part de l'avance (un quart).

CONTRIBUTION DU CONSORTIUM A LA TRESORERIE DU PROJET

Une trésorerie sera nécessaire au lancement et au bon fonctionnement du projet. Ce sera au consortium de provisionner ce budget. Réunion THD versera sa quote-part.

TABLEAU DE SYNTHESE	
RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	Fonctionnement
N/A	Frais fonctionnement du projet
Investissement	Investissement
Acompte CEF Avance FEDER ou prêt	Quote-part pour acompte ASN Besoin en trésorerie

II.4 LES MISSIONS ET ACTIVITES DE CYBERSECURITE

LE CENTRE DE REPONSE A INCIDENTS

Après une première année d'existence marquée par le déploiement de services réactifs et proactifs, le CSIRT La Réunion se fixe pour ambition, en 2025, de consolider ses acquis, de professionnaliser son fonctionnement et de développer de nouveaux services au service de la cybersécurité sur le territoire. Ces orientations budgétaires reflètent notre engagement à répondre efficacement aux défis cyber croissants tout en renforçant notre rôle d'acteur régional incontournable.

1. Consolidation et montée en maturité

En 2025, nous poursuivrons la montée en maturité du CSIRT La Réunion en nous appuyant sur le modèle d'évaluation **SIM3** (*Security Incident Management Maturity Model*), reconnu pour aider à l'amélioration des capacités des CSIRT. Nos efforts se concentreront sur les axes suivants :

- **Organisation** : Renforcer les structures internes pour une meilleure coordination et réactivité.
- **Ressources humaines** : Professionnaliser nos équipes et développer les compétences pour faire face à des cybermenaces complexes.
- **Outils** : Optimiser et intégrer les technologies existantes pour des réponses plus efficaces.
- **Processus** : Standardiser nos pratiques pour garantir une gestion fluide et efficace des incidents.

2. Déploiement et développement de services

Nous consoliderons les services historiques tout en pérennisant les expérimentations initiées en décembre 2024 :

- **Simulation d'exercices de gestion de crise personnalisés :**

Ces exercices immersifs, impliquant dirigeants, responsables informatiques, juridiques et communication, permettront aux organisations de se projeter dans la gestion concrète d'une crise d'origine cyber grâce à des scénarios réalistes et des stimuli techniques et organisationnels.

- **Surveillance DNS des domaines en .re :**

Nous mettrons en œuvre une surveillance quotidienne des nouveaux noms de domaine en .re pour détecter les activités suspectes et prévenir les risques (phishing, usurpation d'identité, etc.).

3. Solidarité régionale

Dans une logique de solidarité, et à la lumière des récents impacts du cyclone **CHIDO**, nous renforcerons notre coopération régionale en nous rapprochant de **Mayotte** pour leur proposer nos services dans un cadre à définir. Cette démarche vise à soutenir un territoire voisin tout en consolidant les capacités de cybersécurité dans l'Océan Indien.

4. Intégration et automatisation des outils

Face à l'ampleur des menaces, nous poursuivrons l'intégration et l'automatisation de nos outils en capitalisant sur les technologies du **CERT luxembourgeois**. Ces adaptations spécifiques permettront d'offrir des services adaptés à nos bénéficiaires tout en optimisant nos ressources internes.

5. Déploiement de nouvelles plateformes techniques et services innovants

Nous intégrerons de nouveaux outils pour enrichir le socle technique du CSIRT et diversifier nos services :

- **AIL** (*Analysis Information Leak*) : Détection des fuites d'informations sensibles sur internet et le dark web. ([Plus d'infos](#))
- **LOOKYLOO** : Analyse des pages web pour détecter des comportements malveillants (phishing, logiciels malveillants). ([Plus d'infos](#))
- **PANDORA** : Analyse sécurisée des documents pour identifier les menaces cachées (macros, codes intégrés). ([Plus d'infos](#))

Mise en œuvre d'un escape game cyber

Un **escape game cyber** sera lancé pour sensibiliser les bénéficiaires en les mettant dans la peau d'un attaquant. Les participants apprendront à exploiter des vulnérabilités dans un environnement simulé pour mieux comprendre l'importance des bonnes pratiques de sécurité. Ce service ludique et pédagogique favorisera l'engagement, la compréhension des risques et l'adoption de comportements responsables en matière de cybersécurité.

Portail de services automatisés

Ces nouveaux outils seront intégrés dans un **portail automatisé**, facilitant l'accès des bénéficiaires à nos services tout en améliorant leur efficacité opérationnelle.

6. Renforcement des collaborations et travail en réseau

Un CSIRT efficace repose sur des collaborations solides et un travail en réseau. En 2025 :

- Nous nous rapprocherons des organisations internationales listées par **TF-CSIRT** ([Plus d'infos](#)) et **TrustBroker Africa** ([Plus d'infos](#)) pour :
 - Être reconnus comme acteur de confiance au niveau international.
 - Bénéficier de partages d'informations et de bonnes pratiques.

- Collaborer à des réponses collectives aux cybermenaces.
- Nous poursuivrons nos échanges avec la **Direction de la coopération institutionnelle et aux relations internationales** de la Région Réunion et la **Préfecture de La Réunion** pour plaider en faveur de la création d'une **enceinte de dialogue technique** avec les pays membres de la **Commission de l'Océan Indien (COI)**.

7. Promotion du savoir-faire réunionnais

Nous organiserons en partenariat avec La Réunion Développement la participation d'une **délégation d'entreprises réunionnaises** au **Forum International de la Cybersécurité 2025 (FIC)**, sous un pavillon dédié. Cet événement sera une opportunité de promouvoir le savoir-faire réunionnais en cybersécurité, de renforcer notre visibilité et de créer des opportunités économiques pour les acteurs locaux.

8. Production et partage d'informations stratégiques

- **Rapports semestriels sur l'état de la menace** : Analyse des cybermenaces locales et internationales pour anticiper les risques.
- **Webinaires mensuels** : Rendez-vous réguliers avec l'écosystème cyber pour partager les actualités (vulnérabilités, incidents, innovations locales).

EUROPEAN DIGITAL INNOVATION HUB (EDIH)

CYBER RÉUNION coordonne également l'EDIH (European Digital Innovation Hub) La Réunion, une initiative co-financée par la Région Réunion et l'Union Européenne. Les bénéficiaires cibles de l'EDIH La Réunion sont les TPE, PME, ETI et les organismes publics, particulièrement exposés aux risques cyber (perte et vol de données, interruption d'activité, pertes financières, risques juridiques et réglementaires, atteinte à la réputation, etc.).

Tous les secteurs d'activité sont concernés, avec une attention particulière portée sur les sous-traitants des grands opérateurs portuaire et aéroportuaire, ainsi que sur les collectivités territoriales.

L'EDIH La Réunion est opéré par un consortium d'acteurs locaux composé de Réunion THD, Digital Réunion, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, le CLUSIR Réunion-Océan indien, La Réunion Développement et la Technopole de La Réunion.

A partir d'un diagnostic gratuit, l'EDIH La Réunion propose un parcours de sécurisation simple et efficace, adapté aux besoins des bénéficiaires allant du diagnostic au cofinancement de mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées. Suite aux travaux réalisés par l'EDIH en 2024, les bénéficiaires peuvent compléter leur parcours par un accompagnement en matière d'ingénierie financière (opéré par La Réunion Développement) et/ou un accompagnement sur leur projet d'innovation (opéré par la Technopole de La Réunion). En 2025, l'EDIH proposera également à ses bénéficiaires des formations de niveau débutant à avancé (opérées par la CCIR et RTHD).

Tout comme le Centre de Ressources en Cybersécurité, le projet d'EDIH (European Digital Innovation Hub / Pôle Européen d'Innovation Numérique) CyberSécurité s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Région Réunion d'étendre le périmètre des missions de Réunion THD au domaine de la CyberSécurité.

L'EDIH a trois objectifs principaux :

- Renforcer les capacités en matière de Cybersécurité :
 - En construisant un pôle de ressources et de compétences solide,
 - En améliorant la mise en réseau et en construisant une offre de services dédiée, permettant d'accroître le niveau de cybersécurité sur l'île.

- Concevoir et mettre en œuvre des services reproductibles qui peuvent répondre aux besoins spécifiques des petites entreprises d'autres régions européennes, notamment sur les enjeux clés de la transition numérique en contexte insulaire.
- Contribuer aux objectifs de la politique de de l'UE dans l'océan Indien.

L'objectif est ainsi de positionner notre EDIH comme un Pôle européen d'innovation numérique qui accueille, conseille et accompagne les entreprises privées et les administrations publiques dans leur transformation numérique, en capitalisant sur l'expertise réunionnaise en matière de cybersécurité.

Ce projet pluriannuel 2023-2026, est cofinancé à 50% par l'Union Européenne, à 33% par La Région Réunion et à 17% par les bénéficiaires des services qui ont un reste à charge (35% du montant HT des prestations). La masse salariale des 6 partenaires du Consortium représente 1/3 du budget du projet et est cofinancé 50-50 par l'Union Européenne et La Région Réunion, tandis que plus de 50% du budget du projet est alloué au cofinancement des mesures de cybersécurité pour les bénéficiaires, dont une majorité de TPE de moins de 10 salariés.

Dans ce cadre, cette activité fera l'objet d'appels de fonds dédiés à la collectivité.

En complément des personnels qui contribuent déjà aux travaux de l'EDIH à fin 2024, l'année 2025 permettra aux partenaires de notre Consortium de se doter des capacités humaines prévues et nécessaires pour mener ce projet à bien, à travers ces recrutements :

- 1,5 ETP en plus (soit 1,7 ETP) à DIGITAL REUNION (nouveaux recrutements)
- 1 ETP au Pôle Economique de la CCI Réunion (nouveau recrutement),
- 1 ETP au CLUSIR ROI (remplacement),
- 0.5 à 1 ETP à La Technopole de La Réunion (remplacement).

Cela se traduisant par une forte augmentation des dépenses en 2025, notamment en matière de fonctionnement.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

S'agissant des financements de la Région Réunion pour les activités du centre de réponse à incident, les recettes en fonctionnement évolueront conformément à l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion des projets en lien avec le développement numérique de la Région Réunion à la Régie Réunion THD.

S'agissant des activités du projet RUN EDIH, l'année 2025 verra des recettes s'appuyant sur le cofinancement régional, au prorata des actions réalisées en 2025, notamment afin de financer la masse salariale des salariés du consortium réalisant les travaux.

La régie mobilisera sur ce budget une partie de l'avance versée par la Commission Européenne en 2023.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

En 2025, le CSIRT La Réunion renforcera son expertise et développera de nouveaux services pour mieux répondre aux cybermenaces. Ses priorités incluent :

- Montée en maturité via l'optimisation des outils, l'automatisation et l'amélioration des processus.
- Renforcement des services avec des exercices de gestion de crise et une surveillance des domaines en .re.
- Déploiement de nouvelles solutions comme AIL, LOOKYLOO et PANDORA pour détecter les menaces.
- Coopération régionale et internationale, notamment avec Mayotte et des réseaux spécialisés (TF-CSIRT, TrustBroker Africa).
- Promotion de l'expertise réunionnaise via un pavillon au FIC 2025 et un escape game cyber.

- Production de rapports stratégiques et organisation de webinaires pour sensibiliser et informer les acteurs locaux.

S'agissant du déploiement du projet de pôle européen d'innovation numérique en cybersécurité, le corolaire à la hausse des recettes en fonctionnement est la hausse des dépenses de fonctionnement 2025, en vue de pouvoir notamment financer les ressources humaines de RTHD, ainsi que celles du consortium qui auront à travailler sur les actions 2025 :

- Lot 2 (WP2) : La V2 du Guichet unique/Portail Web et le traitement des demandes entrantes (Responsable : DIGITAL REUNION)
- Lot 3 (WP3) : La mise en place et la réalisation des formations en cybersécurité pour les bénéficiaires (Responsable : CCIR)
- Lot 4 (WP4) : La réalisation des diagnostics et la mise en place des mesures de cybersécurité avec les prestataires externes (Responsable : CLUSIR)
- Lot 5 (WP5) : L'accompagnement des bénéficiaires en matière d'ingénierie financière (Responsable : La Réunion Développement)
- Lot 6 (WP6) : L'accompagnement des bénéficiaires en matière d'innovation et de mise en réseau (Responsable : Technopole de La Réunion)

Au total et sur la base du prévisionnel des actions prévues, les dépenses de fonctionnement prévues sur 2025 seront en forte augmentation par rapport à 2024, augmentation correspondant à l'exécution d'une année pleine.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

S'agissant des financements de la Région Réunion pour les activités du CRC, les recettes en investissement évolueront conformément à l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion des projets en lien avec le développement numérique de la Région Réunion à la Régie Réunion THD.

Comme pour les recettes de fonctionnement de l'EDIH, l'année 2025 verra des recettes d'investissement au prorata des actions réalisées en 2025.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Des dépenses d'investissement, bien que minoritaires, sont également présentes sur l'EDIH. Il s'agira essentiellement du financement des investissements prévus dans le Lot 2 (WP2) : Guichet unique/Portail Web (Responsable : DIGITAL REUNION), soit : la V2 du portail Web et, surtout, les compléments de développement technique sur le CRM pour permettre le suivi administratif et financier des bénéficiaires.

S'agissant du déploiement progressif des services proactifs et réactifs du CRC, il s'agira essentiellement des dépenses d'équipements.

TABLEAU DE SYNTHESE	
RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	Fonctionnement
Financements apportés par L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (via la Région), la Commission Européenne et la Région Réunion	Consolidation des pratiques Automatisation des outils Déploiement de nouveaux services proactifs
Investissement	Investissement
Financements apportés par L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (via la Région), la Commission Européenne et la Région Réunion	Matériel informatique et/ou logiciels Matériels de téléphonie fixe et mobile Petits matériels

II.5 LE RESEAU GAZELLE

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

RECETTES COMMERCIALES DU SERVICE PUBLIC GAZELLE

En 2024, nous avons constaté une **diminution nette** de notre portefeuille clients avec **2 ventes** (1 activation Bande Passante Ethernet et 1 activation Hébergement au Pop de Saint Pierre) et **19 résiliations** de services, principalement des **abonnements FON**. Cette tendance s'explique en grande partie par :

- Le déploiement massif du FTTH par différents opérateurs sur toute l'île qui a fortement augmenté les infrastructures optiques ;
- **Les difficultés financières du groupe SFR** : Ces contraintes financières ont conduit SFR à revoir sa stratégie de déploiement et à privilégier des solutions moins coûteuses en exploitation, telles que la location des fourreaux Orange et le déploiement de fibres en propre.
- **La compétitivité de nos tarifs de location de fourreaux** : Nos tarifs, alignés sur ceux fixés par la Région, sont perçus comme moins attractifs par les opérateurs que ceux proposés par Orange.

Face à ce contexte concurrentiel, il est urgent de **réévaluer notre stratégie commerciale** et d'adapter notre **catalogue de services** pour mieux répondre aux attentes des clients et rester compétitifs en 2025.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU RESEAU GAZELLE

Les dépenses de fonctionnement en 2025 seront constituées des coûts suivants :

- **Exploitation et la maintenance de la partie active du réseau :**
Ce poste représente le principal poste de dépenses en fonctionnement. Une diminution significative est prévue en raison :
 - **De la fermeture du service DSL** : La réduction du nombre de sites entraîne une baisse des coûts associés.
 - **De l'attribution du nouveau marché d'exploitation et de maintenance à partir du 25 septembre 2024** : Le nombre de sites a été réduit de manière considérable, et les tarifs des prestations ont été renégociés à la baisse.
- **Exploitation et la maintenance de la partie passive du réseau :**
Les coûts liés à l'exploitation et à la maintenance du réseau passif diminueront également, grâce à plusieurs facteurs :
 - **Négociation de tarifs avantageux** : Les nouveaux accords conclus avec nos exploitants permettent de réduire les coûts de fonctionnement.
 - **Ralentissement des investissements** : Les investissements massifs réalisés entre 2022 et 2024 pour étendre et sécuriser le réseau ont permis d'optimiser les infrastructures. Aucune extension majeure n'est prévue en 2025, sauf en cas d'opportunité stratégique.

Le nouveau marché attribué pour une durée de 2 ans (reconductible pour 2 ans) à ATS et Décibel pour la partie active, et à Sogetrel pour la partie passive représente un budget total de **5 millions d’euros**, contre **9 millions d’euros** pour le marché précédent (le périmètre du marché a évolué avec l’arrêt des services DSL).

Rationalisation et impacts financiers :

En 2024, nous avons résilié tous les contrats d’hébergement auprès de nos partenaires (TCO, CIREST, TDF, bailleurs privés). Cette décision, associée à l’arrêt du service DSL, a permis de réduire notre empreinte géographique, passant de **70 sites** à **33 sites** en 2025, 3 sites pourront être déposés après la migration sur le réseau WDM NOKIA.

Cette rationalisation aura un impact direct sur nos coûts :

- **Réduction des redevances ARCEP** : La suppression de la majorité des liaisons en réseau Faisceau Hertzien, à l’exception de celle reliant Le Port TCO au Maïdo, diminue considérablement nos obligations financières envers l’ARCEP.
- **Optimisation des coûts énergétiques** : La baisse du nombre de sites actifs réduit nos dépenses en énergie auprès d’EDF.

Conclusion :

Ces mesures combinées permettront de réaliser des économies substantielles sur nos coûts d’exploitation en 2025. Grâce aux économies générées et à la diminution des nouvelles dépenses, le budget global de fonctionnement connaîtra une réduction significative par rapport aux exercices précédents.

INTEGRATION A LA MAINTENANCE GAZELLE DES LIENS DE COLLECTE DE SALAZIE ET CILAOS

Les liaisons de collecte en fibre optique de Salazie, mises en service en 2021, et celles de Cilaos, opérationnelles depuis 2023, empruntent des infrastructures spécifiques : les galeries d’eau de la SAPHIR et les lignes à haute tension d’EDF. Ces environnements particuliers requièrent des compétences techniques spécifiques et des adaptations du contrat d’exploitation et de maintenance du réseau Gazelle.

Afin de garantir la pérennité et la performance de ces liaisons stratégiques, un périmètre de maintenance dédié a été intégré au nouveau marché d’exploitation-maintenance 2024-2028 du réseau Gazelle. Ce périmètre élargi englobe notamment les interventions spécifiques liées aux contraintes environnementales de ces infrastructures. Le coût additionnel estimé pour cette prestation est d’environ 180 K€ par an, intégré dans le nouveau marché d’exploitation et de maintenance notifié en août 2024.

Cette intégration s’avère nécessaire pour plusieurs raisons :

- **Complexité des environnements** : Les galeries d’eau et les lignes à haute tension présentent des contraintes particulières en termes d’accès, de sécurité et d’environnement, nécessitant des procédures d’intervention spécifiques.
- **Garantie de la qualité de service** : Une maintenance adaptée est essentielle pour assurer la continuité du service et la performance des liaisons, notamment dans des zones géographiques isolées comme Salazie et Cilaos.
- **Optimisation des coûts** : En intégrant ces prestations au marché existant, nous bénéficions d’économies d’échelle et d’une meilleure coordination des interventions.

En conclusion, l'inclusion de ces liaisons dans le périmètre de maintenance du réseau Gazelle est une décision stratégique qui permet d'assurer la pérennité de nos infrastructures et de garantir un service de qualité aux usagers de Salazie et de Cilaos.

MAINTENANCE DES FOURREAUX LIES AU TRANSFERT DE GESTION DE LA DRR

La gestion de fourreaux supplémentaires transférés par la Collectivité au cours de l'année 2024 est susceptible d'induire des coûts de fonctionnement supplémentaires via des hausses des dépenses sur le lot 2 de l'actuel marché d'exploitation-maintenance du réseau Gazelle.

FRAIS DE LOCATION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'année 2024 n'a pas permis de finaliser la clarification de l'ensemble du patrimoine des infrastructures passives de communications électroniques de la Collectivité. Cette clarification est pourtant essentielle pour :

- Régulariser les frais de location des fourreaux auprès de tiers.
- Mettre à jour les redevances d'occupation du domaine public dues aux gestionnaires de voiries autres que les routes nationales.

La récupération des fourreaux appartenant à la Région par la Régie RTHD constitue un enjeu stratégique, car leur location aux opérateurs pourrait générer des recettes supplémentaires.

Report du projet de transfert des fourreaux :

Initialement prévu pour 2024, le projet de transfert de la gestion des fourreaux de la Collectivité Régionale vers la Régie RTHD a été reporté en raison de contraintes liées à l'agenda de la Région.

Conséquences financières et enjeux :

Ce report a des répercussions directes sur notre situation financière :

- **Maintien des coûts pour la Collectivité** : Tant que le transfert n'est pas effectif, la Région continue de percevoir les redevances de location versées par les opérateurs pour l'utilisation des fourreaux.
- **Manque à gagner pour la Régie RTHD** : Le transfert de la gestion de ces infrastructures permettrait à la régie de générer des revenus supplémentaires grâce à la facturation directe aux opérateurs.

Opportunités et mesures nécessaires :

Une fois le transfert réalisé, la Régie RTHD deviendra l'interlocuteur privilégié des opérateurs pour la location des fourreaux. Cette nouvelle configuration offrira :

- Une meilleure optimisation de la gestion du patrimoine de la Collectivité.
- Une source de recettes complémentaires pour la Régie.

Pour garantir la mise en œuvre rapide de ce projet, il est impératif de :

1. Renforcer la collaboration entre la Région et la Régie RTHD.
2. Obtenir un soutien politique fort pour lever les obstacles administratifs et accélérer le processus.

ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Le projet Gazelle ne génère pas de recettes d'investissement.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Une campagne de modernisation du réseau Gazelle a été initiée entre 2022 et 2024 :

- Création d'une nouvelle boucle optique ceinturant l'île en passant par le bord de mer (la boucle principale actuelle passe à mi-hauteur et par les plaines)
- Sécurisation du réseau activé par le remplacement du cœur de réseau permettant d'offrir des services à des débits plus élevés et tout en sécurisant le bon fonctionnement du réseau.

En ce qui concerne l'infrastructure passive, il s'agira de les terminer début 2025 dans les secteurs suivants :

- **Janvier 2025** : Travaux GC et optiques entre Sainte Anne et Sainte Rose, et entre Sainte Rose et Saint Philippe.
- **Février 2025** : Livraison des DOE des liaisons Saint Leu et Etang Saint Leu, Sainte Anne et Ste Rose et Ste Rose et St Philippe.

Il est également prévu de lancer trois nouveaux chantiers stratégiques :

- Modernisation des équipements pour la liaison en Faisceaux Hertiens entre Le Port et Le Maïdo car les équipements sont devenus obsolètes et le débit maximum est limité à 200 Mbps. Les nouveaux équipements permettront d'avoir un débit max de 350 Mbps.
- Investissement sur un outil de Système d'Information Géographique (SIG), un outil stratégique qui permettra de :
 - **Améliorer la connaissance du réseau** : En centralisant les données géographiques des équipements, nous renforcerons notre visibilité et notre réactivité.
 - **Répondre aux exigences réglementaires** : Le SIG nous aidera à mettre à jour les informations de géoréférencement en classe A, obligatoire dès 2026.
- Géoréférencement du réseau en classe A, une mesure essentielle pour se conformer à la loi en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette démarche vise à cartographier précisément l'ensemble du réseau de télécommunications selon les normes réglementaires.

Dans le cadre de la réglementation anti-endommagement des réseaux, de nouvelles obligations vont entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non-sensibles ayant des ouvrages implantés en zone urbaine. Ces obligations prévoient entre autres la réponse aux DT/DICT avec des plans en classe de précision A. La majeure partie de nos infrastructures ne sont pas géoréférencées en classe A. Ce recensement nécessitera un budget conséquent.

	Réseaux sensibles enterrés		Réseaux non sensibles enterrés	
	En unité urbaine	Hors unité urbaine	En unité urbaine	Hors unité urbaine
Échéances d'application du m)	À compter du 1 ^{er} janvier 2020	À compter du 1 ^{er} janvier 2026	À compter du 1 ^{er} janvier 2026	À compter du 1 ^{er} janvier 2032

Enfin certaines prestations de 2024 seront maintenues :

- AMO pour le suivi et l'assistance sur l'activité Gazelle, relance d'un nouveau marché prévu en juin 2025.
- Gros entretien et réparations.

TABLEAU DE SYNTHESE	
RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	Fonctionnement
Recettes commerciales	Coûts d'exploitation/maintenance du réseau Gazelle Mise au rebut des équipements Gazelle AMO
Investissement	Investissement
N/A	Achat et mise en service d'un outil SIG Géoréférencement du réseau en classe A

II.6 LE THD

ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

RECETTES COMMERCIALES

Fin 2024, 24 579 prises sont déclarées éligibles (sur un total cible de 25 503). Le reste à faire de 924 prises est principalement constitué des 3 dernières zones de la tranche optionnelle déclenchée à Saint-Louis : Bellevue et Petit-Serré. Pour ces 3 zones les travaux sont terminés, et les prises seront rendues éligibles avant la fin du T1 2025.

Sur ces prises éligibles, 24 139 prises ont atteint leur date de première mise en service commerciale, qui tient compte des délais réglementaires de mise à disposition des opérateurs commerciaux. Enfin, 15 137 prises sont actives (avec un abonnement souscrit chez un des fournisseurs d'accès internet présent sur le réseau), soit un taux de pénétration moyen de 62.7 %. Ce taux est un peu en retrait dans les Cirques, et des actions de communication seront à mener sur 2025 pour essayer de dynamiser la commercialisation. Un impact lié à l'arrêt programmé du cuivre en 2026 sur les communes de Saint-Philippe et des Avirons est aussi attendu, mais à un taux encore incertain.

Commune	Prises actives	Prises commercialisables	Taux de pénétration	Nb de jours moyens commercialisation
AVIRONS	4 346	6 310	68,87 %	1 128
CILAOS	1 400	3 005	46,59 %	660
ENTRE-DEUX	2 462	3 710	66,36 %	1 001
SALAZIE	2 146	3 745	57,30 %	912
ST LOUIS	848	1 485	57,10 %	306
ST PHILIPPE	1 788	2 692	66,42 %	1 193
STE ROSE	2 147	3 192	67,26 %	1 110

Les recettes commerciales seront donc en augmentation par rapport à 2024.

- Les recettes récurrentes (locations annuelles, maintenance) augmenteront par rapport à 2024.
- Les recettes de co-investissement³ également.

Il est à noter que les recettes de co-investissement ont été lissées sur 20 ans (principe des produits constatés d'avance), permettant à Réunion THD de bénéficier d'une base de recette stable sur le long terme. Les recettes relatives aux co-investissements de 2025 se cumuleront donc aux recettes des années précédentes lissées.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

MAINTENANCE ET COUTS RECURRENTS DU THD

La maintenance du réseau THD est constitué de plusieurs composantes (par ordre décroissant de coût) :

³ Les recettes de co-investissement correspondent à la facturation de droits d'usages octroyés par Réunion THD à un opérateur client sur une partie du réseau pour une durée de 20 ans mais payés en une seule fois

- Les coûts d'entretien et de maintenance du réseau versés à l'exploitant (Orange Concessions jusqu'en juin 2025 date de fin du marché actuel, consultation lancée en décembre 2024 pour la suite)
- Les coûts d'utilisation des infrastructures tierces (redevances et droits de passage), en constante augmentation programmée et validée par le régulateur pour la plus onéreuse : utilisation des infrastructures existantes d'Orange
- L'énergie
- Les pénalités liées à l'utilisation des infrastructures tierces qui deviendront marginales

Le réseau en exploitation en 2025 étant plus étendu qu'en 2024, tous ces postes de dépense augmenteront.

2025 sera aussi une année particulière car le présent marché d'exploitation prend fin en juin et le nouveau marché n'est pas attribué, mais avec une augmentation est à attendre. Nous avons en effet bénéficié sur le marché actuel d'une évolution des indicateurs d'indexation des prix qui nous a été particulièrement favorable sur la partie exploitation.

Ces dépenses intégreront la rémunération performancielle due au titulaire du marché de construction et d'exploitation du réseau en cas d'atteinte des objectifs prévus au marché.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS FSN ET FEDER

La construction du réseau est financée en partie par les fonds européens (FEDER) et par l'Etat (Fonds pour la Société Numérique – FSN).

Réunion THD a d'ores et déjà demandé et perçu le solde du FEDER en 2023.

En 2025, seules des aides FSN sont attendues.

Les investissements non couverts par des subventions seront financés par les excédents de la section de fonctionnement.

SOLLICITATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE

Contrairement à l'exercice 2024, Réunion THD sera en mesure de financer ses dépenses d'investissement sans avoir recours à de l'emprunt bancaire.

ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SITUATION DE L'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Réunion THD ne gère qu'une seule opération en engagements pluriannuels : le projet THD.

Celui-ci a fait l'objet d'une Autorisation de Programme de 40 M€ par le Conseil d'Administration le 28 septembre 2018, complété par un engagement de 4M€ en 2024.

Au 31 décembre 2024, sur ces 44M€, 39,7M€ étaient effectivement dépensés.

Les crédits restants sont destinés à financer le reste à payer sur les travaux relatifs à la construction d'un réseau FTTH dans les écarts de la commune de Saint-Louis, mais également la construction des raccordements finaux des usagers et la levée des derniers points de blocage sur les communes de la tranche ferme.

Cependant, sur 2025 et les années suivantes, il faudra continuer à investir sur le réseau pour :

- Raccorder les nouveaux logements ;
- Construire les raccordements finals des nouveaux abonnés
- Procéder aux grosses réparation (remplacement de poteaux, réparation des réseaux enterrés, enfouissement ou dévoiement du réseau).

FIN DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU

Le marché de construction et d'exploitation du réseau THD régional a été attribué en juin 2019.

En 2024 les efforts de la régie et des entreprises ont été concentrés sur la levée des aléas de déploiement de la tranche ferme du marché et sur les déploiements de la tranche optionnelle. Ainsi au 31 décembre 2024, sur les 25 503 locaux du réseau :

- 24 579 locaux étaient déployés (96.4 % du réseau)
- 24 139 étaient commercialisables

Tous les travaux étant terminés, le 1^{er} trimestre de 2025 sera consacré à finir de réceptionner et passer en commercialisation les prises restantes. Nous continuerons également à travailler pour débloquer les quelques situations de blocage encore existantes (moins d'une dizaine) et vérifier la complétude de notre base adresses pour préparer l'extinction du cuivre.

Il conviendra également de continuer à construire et financer les nouveaux raccordements des usagers qui souscriront un abonnement internet auprès de leurs fournisseurs d'accès à internet.

INVESTISSEMENTS DE SECURISATION ELECTRIQUE

Les deux derniers évènements cycloniques (Belal et Garance) ont mis en évidence une augmentation du risque de coupure électrique prolongée sur nos sites techniques. Sur ces deux évènements les sites ont subi des coupures EDF pendant des périodes longues dépassant les 72h, dépassant également la capacité des batteries.

Pendant ces coupures, les accès aux cirques étaient coupés, rendant impossible l'apport de groupe électrogènes de secours pour palier l'absence d'énergie.

En 2025, une première vague d'investissements sera engagée pour garantir une disponibilité en énergie plus durable sur les NRO. Les sites de Salazie et de Cilaos seront traités en priorité.

REMBOURSEMENT DU PRET SANS INTERET DE LA REGION REUNION

La Région Réunion a octroyé à Réunion THD des prêts sans intérêts à hauteur de 11,4M€ pour aider la structure à assurer la trésorerie nécessaire au paiement des factures lors de la phase d'investissement initial de construction du réseau.

Depuis 2022 Réunion THD rembourse ce prêt. Les annuités sont calculées sur la base d'un remboursement en 10 ans des sommes empruntées.

Les remboursements se poursuivront en 2025.

TABLEAU DE SYNTHESE	
RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	Fonctionnement
Recettes commerciales	Suivi des travaux, maintenance et redevances diverses
Investissement	Investissement
Subventions FSN	Construction du réseau
Report des excédent de la section d'exploitation	Remboursement du prêt Région

III. PROPOSITION

Sur la base du présent rapport, je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2025.

Le Directeur

ANNEXE 1 – RAPPORT SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET SON EVOLUTION PREVISIONNELLE

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose :

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

« 1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (...) »

Considérant Réunion THD comme un établissement public d'une collectivité territoriale compétente sur un territoire de plus de 10 000 habitants, nous sommes soumis à cette obligation.

1. L'exercice en cours

A) Les effectifs et le temps de travail

Au 31 décembre 2024, la Réunion THD compte dans ses effectifs 12 personnels :

Statut	Droit du contrat	Nature du contrat	Effectif
Directeur	Salarié	CDD	1
Directeur adjoint à la Cybersécurité	Mis à disposition	CDD	1
Cadres administratifs	Salarié	CDI	2
Cadres techniques	Salarié	CDI	4
Cadres techniques	Fonctionnaire mis à disposition	CDD	1
Non-cadres administratifs	Salarié	CDI	2
Non-cadres administratifs	Fonctionnaire mis à disposition	CDD	1
Total			12

Ils occupent un poste à temps plein sur une base de 35 heures par semaine. Les heures supplémentaires sont compensées en ARTT.

3 alternants ont été recrutés en 2024 :

Statut	Droit du contrat	Nature du contrat	Effectif
Alternants en cybersécurité	Contrat d'apprentissage	CDD	2
Alternant Marketing Digital	Contrat d'apprentissage	CDD	1
Total			3

B) La rémunération

En 2024, le coût du personnel de Réunion THD se répartit comme suit :

Coût du personnel					
Personnels	Salaire brut	%	Charges patronales	%	Total
Salariés	556 380,40€	70%	240 921,42 €	30%	797 301,82 €
Mis à dispo	209 670,06€	79%	62 067,43 €	21%	271 737,49 €
Total masse salariale				766 050,46€	
Financement du paritarisme				300,00 €	
Total charges patronales				302 988,85 €	
Total du coût du personnel				1 069 339,31€	

Le salaire brut mensuel moyen des cadres est de 5 546,89 euros.

Le salaire brut mensuel moyen des non-cadres est de 3 469,57euros.

2. Les évolutions prévisionnelles

A) Les effectifs

En 2024, l'effectif est passé de 8 à 15 personnes (12 salariés et 3 alternants).

En 2025, une réflexion sera menée sur :

- Le renforcement de l'équipe "Projets" par un technicien.

Des stagiaires pourraient également être accueillis.

B) La rémunération

Le poids de la masse salariale augmentera du fait :

- De l'évolution des échelons / grades des fonctionnaires détachés et mis à disposition par la Région Réunion ;
- Des évolutions salariales annuelles appliquées en interne ;
- Les évolutions de poste liées aux modifications de responsabilités.

La direction générale étudiera la possibilité de mettre en œuvre une « prime d'intéressement » permettant de motiver les agents à l'atteinte d'objectifs en matière de performance commerciale.

C) Les autres dépenses de personnel

Afin de participer à l'action sociale et en miroir au comité des œuvres sociales de la Région (OSCAR), la direction mettra en place une participation de l'employeur aux œuvres sociales et culturelles des salariés.

Le dispositif de titres restaurant sera reconduit.

ANNEXE 2 – EN COURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, la dette de Réunion THD est constituée :

- un emprunt sans intérêts souscrit auprès de la Région Réunion.
- Un emprunt avec intérêts souscrit auprès de la Banque postale

1. Emprunt souscrit auprès de la Région Réunion

Un montant total de 11 400 000,00 euros a été emprunté (via 6 appels de fonds).

Les remboursements, étalés sur 10 ans, ont commencé en 2022.

L'encours est de 8 442 777,78 euros.

Le montant de l'annuité s'élève à 1 206 111,11 euros à compter de 2025.

La dette sera totalement remboursée en 2031 selon l'échéancier suivant :

Composition de l'échéance				Restant à amortir
N° d'échéance	Année	Remboursement	Intérêt	Capital restant dû
1	2022	870 000,00	0	10 530 000,00
2	2023	981 111,11	0	9 548 888,89
3	2024	1 106 111,11	0	8 442 777,78
4	2025	1 206 111,11	0	7 236 666,67
5	2026	1 206 111,11	0	6 030 555,56
6	2027	1 206 111,11	0	4 824 444,45
7	2028	1 206 111,11	0	3 618 333,34
8	2029	1 206 111,11	0	2 412 222,23
9	2030	1 206 111,11	0	1 206 111,12
10	2031	1 206 111,12	0	-
11 400 000,00				

2. Emprunt souscrit auprès la Banque Postale

Un montant total de 3 000 000,00 a été emprunté sur 10 ans jusqu'au 15 octobre 2034, à taux variable avec couverture du taux d'intérêt (Floor à 1%, Cap à 2%).

ANNEXE 3 – RAPPORT SUR LES MARCHES, CONSULTATIONS ET CONTRATS

Les marchés attribués, prolongés ou reconduits en 2024 sont listés ci-après.

NUMERO MARCHE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT	MAXIMUM DE COMMANDE
20240047	Marché de nettoyage des locaux	SCTE	25 000.00 €	N/A
20240052LOT1	Marché de communication_ Lot1	ZOORIT	2 750.00 €	28 064.78 €
20240052LOT2	Marché de communication_ Lot2	LAMOCA RUN CONCEPT	1 150.00 €	6 923.38 €
20240052LOT3	Marché de communication_ Lot3	ZOORIT	1 850.00 €	54 035.42 €
20240046LOT1	Exploitation- Maintenance Gazelle - LOT1	ATS+ DECIBEL	1 118 190.00 €	29 900.00 €
20240046LOT2	Exploitation- Maintenance Gazelle - LOT2	SOGETREL	73 033.00 €	1 458.68 €
20240058	Mise au rebut des équipements de Télécom	SUEZ RV REUNION	10 000.00 €	N/A

ANNEXE 4 – RAPPORT SUR LES SEANCES 2024 DES ORGANES DELIBERANTS

Réunions du Conseil d'Administration

Le Président de la Réunion THD a convoqué 5 séances du Conseil d'Administration en 2024 :

- **Le CA34, réuni 3 avril 2024 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Rapport d'activité 2023,
 - Orientations budgétaires 2024,
 - Titres restaurants,
 - Questions diverses.
- **Le CA35, réuni le 10 avril 2024 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Approbation du compte de gestion 2023
 - Approbation du compte administratif 2023,
 - Vote du Budget Primitif 2024
 - Modification des contrat accès FTTH - FTTE – HEB,
 - Souscription d'un emprunt,
 - Sollicitation de fonds européens cyber 2024 2027,
 - Questions diverses.
- **Le CA36, réuni le 27 juin 2024 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Attribution du marché de renouvellement de l'Exploitation-Maintenance Gazelle,
 - Attribution du marché de communication
 - Souscription d'un emprunt,
 - Placement des excédents de trésorerie-Délégation au Directeur,
 - Achat licences plateforme BoardOfCyber par l'intermédiaire ugap
 - Lancement marché CREM FttH
 - Questions diverses.
- **Le CA37, réuni le 23 octobre 2024 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Achat de licences et services pour la mise en place de l'outil SIG « Easy Exploit » via UGAP,
 - Attribution du marché de mise au rebut des équipements de Télécommunications,
 - Télétravail,
 - Questions diverses.
- **Le CA38, réuni le 10 décembre 2024 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Dépenses imprévues,
 - Autorisation de continuité budgétaire,

- Approbation des provisions et des reprises,
- Contrat d'Apprentissage,
- Etude CEP CYBER et convention associée,
- Questions diverses.

Réunion de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président de la CAO a convoqué 1 séance de la Commission d'Appel d'Offres en 2024 :

- **La CAO-07, réunie le 27 juin 2024 a délibéré sur les sujets suivants :**
 - Attribution du marché : Marché d'Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques haut débit Gazelle – Rapport d'analyse des offres du Lot 1 (Prestation d'Exploitation Maintenance de la partie active du réseau) et du lot 2 (Prestation d'Exploitation- Maintenance de la partie passive du réseau).
 - Attribution du marché : Marché d'accompagnement à la réalisation d'actions de communication, marketing digital et relations presse - Lot 1 (Conception et réalisation de campagnes de communication, mise en œuvre d'actions de communication média et hors média.), lot 2 (Mission d'appui, de conseil et de mise en œuvre des campagnes de relations presse événementiel), et lot 3 (Marketing digital et site internet)

Projet d'acte

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport 2025-CA39-02_Orientations Budgétaires 2025,

ACTE

ARTICLE 1

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025. Ce débat a eu lieu sur la base du rapport précité.

ET AUTORISE

ARTICLE 2

Le directeur à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE